

## Transitions

# Journée du réemploi : la CAPEB Auvergne Rhône Alpes mobilisée le 22 avril

La Journée du Réemploi organisée le 22 avril par Construction21, visait à faire connaître les solutions existantes et à encourager les professionnels à intégrer le réemploi dans leurs pratiques pour réduire la production de déchets du bâtiment et l'extraction de matières premières.

Plusieurs événements étaient organisés partout en France, dont deux en Auvergne Rhône Alpes, auxquels la CAPEB Auvergne-Rhône-Alpes a participé. Ces rencontres se déroulaient au sein d'entreprises dédiées à la seconde vie des matériaux de construction. Leur rôle : identifier les matériaux destinés à la démolition, gérer la déconstruction, les entreposer pour les revendre aux professionnels du bâtiment, maîtres d'ouvrages, ou particuliers. Menuiseries, dalles de plafond, parquets, carrelages, sanitaires, grilles de protection ou chemins de câbles... La liste de matériaux est évolutive et dépend des chantiers réalisés.

En participant à ces deux événements, la CAPEB Auvergne-Rhône-Alpes confirme sa volonté d'accompagner les artisans dans cette transition indispensable et contribuer ainsi à la massification du réemploi dans le bâtiment et plus largement à la décarbonation du secteur.

### EKO Réemploi en Haute Loire

Au Puy en Velay, la CAPEB Haute Loire organisait des portes ouvertes chez EKO Réemploi, structure lancée en avril 2024 par quatre associés : deux architectes Audrey Chapuis et Nicolas Terrasse, un charpentier menuisier Jérôme Bonnidat et un comptable Jean-François Montagne, rejoints par un salarié dédié à la déconstruction et à la vente des matériaux issus de la déconstruction ou des apports des entreprises.

L'entreprise propose deux types de prestation : une ressource, avec un espace de 600 m<sup>2</sup> dédié au stockage et à la revente de matériaux issus de déconstruction, de fins de chantiers ou de stocks dormants et la réalisation de diagnostics ressources en amont de la consultation de la maîtrise d'œuvre afin d'identifier et quantifier les matériaux réemployables in situ ou ex situ.



### Made in Past à Villeurbanne

Made in Past, a été créée en 2024 par Maxime Cornut. Avec ses 1 600 m<sup>2</sup> de stockage, ses 30 salariés, elle a valorisé en 2025, 2 030 tonnes de matériaux.

L'entreprise propose trois services : un bureau d'étude avant déconstruction réalisant des diagnostics PEMD pour identifier les ressources, la déconstruction et la dépose sélective, ainsi que le stockage et la revente de matériaux d'occasion.



### Le réemploi, c'est quoi ?

**Réemploi** : réutilisation d'un matériau ou produit pour le même usage que celui pour lequel il a été conçu, sans passer par le statut de déchet.

Exemple : des tuiles issues d'une déconstruction sont déposées sur une nouvelle construction ou sur une rénovation.

**Réutilisation** : réutilisation d'un matériau ou produit pour un usage différent que celui pour lequel il a été conçu, ce qui implique un passage par le statut de déchet.

Exemple : des éléments de charpente réutilisés pour fabriquer des meubles.

### Pourquoi privilégier le réemploi ?

- Économie de ressources naturelles.
- Réduction des déchets.
- Baisse des émissions de CO<sub>2</sub> liés à l'extraction des matières premières, au traitement des déchets et à la fabrication de nouveaux produits/matériaux.
- Création d'emplois locaux dans la déconstruction, le tri, ...

Le réemploi est la pratique la plus vertueuse dans la boucle « réemploi - réutilisation - recyclage ».